APAVE
AGENCE D'AMIENS
Espace Industriel Nord 29 rue de la Croix de Pierre CS 71328
80084 AMIENS CEDEX
N° SIRET : 90386907101020

DONNEUR D'ORDRE
EPSM DE LA SOMME

80480 DURY
CONTACT : Mr Bardet

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Ce rapport annule et remplace les éventuelles versions précédentes



Numéro d'offre **: 3284409.2**
Numéro de contrat : **C26137734**
Numéro de rapport (n° de tâche) : **T260191391**
Date : **20/05/2026**

Lieu d'intervention :
Amphithéâtre

670 ROUTE DE PARIS
SITE PHILIPPE PINEL
80480 DURY

Destinataire rapport :
EPSM DE LA SOMME

Date d'intervention :
Du **06/05/2026** au **06/05/2026**

Intervenant : **Monsieur Sebastien DRON**

Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 38 pages

APAVE Infrastructures et Construction France
6 rue du Général Audran
92412 COURBEVOIE CEDEX

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Adresse :	**670 ROUTE DE PARIS SITE PHILIPPE PINEL 80480 DURY**	Numéro de Lot :	
		Référence Cadastrale :	**Non communiqué**
		Date du Permis de Construire :	
Étage :		Date de construction :	
Bâtiment :			
Nature du bâtiment :	**Bâtiment**		

1.2 DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	**EPSM DE LA SOMME**
Adresse :	**80480 DURY**

DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE

Nom :	**EPSM DE LA SOMME**
Adresse :	**80480 DURY**

1.3 EXÉCUTION DE LA MISSION

Repérage réalisé par :	**DRON Sebastien**	Laboratoire d'Analyses :	**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud**
N° certification :	**CPDI6050**	Adresse laboratoire :	**75C Avenue de Pascalet 30310 Vergèze**
Date d'obtention :	**17/12/2024**	Numéro d'accréditation :	**1-5922**
Organisme :	**ICERT**		
Adresse :		Organisme d'assurance professionnelle :	**Allianz Global Corporate & Specialty SE**
		Adresse assurance :	**1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex**
Date de la commande :	**23/03/2026**	N° de contrat d'assurance :	**FRL003861**
Accompagnateur :	**Aucun**	Date de validité :	**31/12/2026**

1.4 REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Référence :
Nature des travaux envisagés : Les travaux d'amélioration de l'aménagement de l'amphithéâtre de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé de l'EPSM de DURY consistent en :

Accessibilité PMR : extérieure place de parking ; intérieure espaces d'usages.

Ouverture de la partie haute de la cage de scène.

Dépose de la régie actuelle obsolète remplacée par 6 sièges complémentaires.

Pose d'un nouveau garde-corps en partie haute des gradins.

Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de la partie amphithéâtre.

Remplacement du système de chauffage par un système à air chaud.

Mise en place de menuiseries E30 (espace CO10) et EI60 (archives).

1.5 CONCLUSION(S) DU RAPPORT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

SOMMAIRE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES 2
DESIGNATION DU BATIMENT 2
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 2
DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE 2
EXÉCUTION DE LA MISSION 2
REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE 2
CONCLUSION(S) DU RAPPORT 2

RESULTATS DU REPERAGE 4
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AFFECTES PAR LES TRAVAUX 4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE 4

INVESTIGATIONS NON REALISEES 5
MOYENS D'ACCES A METTRE A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE 5
INVESTIGATION(S) APPROFONDIE(S) DEVANT ETRE REALISEE(S) PAR LE DONNEUR D'ORDRE 5

COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION 5
OBJECTIF 5
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES 5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 5

PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION 6
PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE 6
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE 6

RAPPORT(S) ANTERIEUR(S) 7

OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE BATI 7

PRECONISATIONS 8

ANNEXE CROQUIS 9

ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION 11

ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES 24

ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES 32

ANNEXE ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE 33

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE 35

ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE 36

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS 37

2. RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante affectés par les travaux

Absence

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	Réf ZPSO
	Amphithéâtre	Plafond	Plâtre papier	Résultat d'analyse (P005)		Z005
		Plancher	Colle linoléum ragreage	Résultat d'analyse (P001)		Z001
		Cloisons	Plâtre	Résultat d'analyse (P002)		Z002
		Ensemble des fenêtres.	Mastic vitrier	Résultat d'analyse (P003)		Z003
		Murs	Plâtre	Résultat d'analyse (P004)		Z004
	WC	Plancher	Colle linoléum ragreage	Résultat d'analyse (P006)		Z006
		Plafond	Plâtre papier	Résultat d'analyse (P008)		Z008
		Poteau	Métal	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		
		Poteau	Métal	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		
		Plancher	Colle linoléum ragreage	Résultat d'analyse (P001 - idem)		Z001
		Cloisons	Plâtre	Résultat d'analyse (P007)		Z007
		Poteau poutre	Plâtre	Résultat d'analyse (P007 - idem)		Z007
		Poteau	Métal	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		
		Conduit de fluide	PVC	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		
Extérieur	Futur parking	Bordure	Béton	Résultat d'analyse (P009)		Z009
		Plancher	Colle de carrelage	Résultat d'analyse (P010)		Z010

3. INVESTIGATIONS NON REALISEES

3.1 Moyens d'accès à mettre à disposition par le donneur d'ordre

Néant

3.2 Investigation(s) approfondie(s) devant être réalisée(s) par le donneur d'ordre

Néant

4. COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION

4.1 Objectif

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti est défini à l'article R. 4412-97 du Code du Travail. Il consiste à rechercher, identifier, localiser et quantifier les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux tels qu'ils ont été définis par le donneur d'ordre.

4.2 Références réglementaires et normatives

Loi no 2016-1088 du 8 août 2016,
Décret no 2012-639 du 4 mai 2012 modifié par le décret 2017-899 du 9 mai 2017 et par le décret 2019-251 du 27 mars 2019,
Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par l'arrêté du 23 Janvier 2020,
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification,
Articles L.4412-2, L.4531-1, L.4121-3 et R.4412-97 du Code du travail,
Norme NF X 46 020 du 05 août 2017.

4.3 Conditions de réalisation du repérage

Date(s) et nature des visites sur site

Date(s) de la ou des visites	Objet
06/05/2026	1ERE VISITE

Documents remis :

Titre	Date	Auteur / Société
Programme de travaux	06/05/2026	EPSM Somme

Ecarts par rapport à la norme NF X 46-020 : Néant
Conditions du repérage : Le repérage est réalisé conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des sondages et prélèvements au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage.
Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage (dépose de doublages, de plénums etc), le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement des travaux projetés.
Moyens mis à disposition de l'opérateur : Néant
Commentaire : « Localisation et validation des points de prélèvement amiante effectuées sur site en présence de M. Bardet dans le cadre des futurs travaux. »

5. PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

5.1 Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Référence du programme de travaux :
Nature des travaux envisagés : Les travaux d'amélioration de l'aménagement de l'amphithéâtre de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé de l'EPSM de DURY consistent en :

Accessibilité PMR : extérieure place de parking ; intérieure espaces d'usages.

Ouverture de la partie haute de la cage de scène.

Dépose de la régie actuelle obsolète remplacée par 6 sièges complémentaires.

Pose d'un nouveau garde-corps en partie haute des gradins.

Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de la partie amphithéâtre.

Remplacement du système de chauffage par un système à air chaud.

Mise en place de menuiseries E30 (espace CO10) et EI60 (archives).

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de travaux tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

5.2 Pr

Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concernés par la mission de repérage, telle que découlant du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre.

Etage	Local / partie d'immeuble concerné par les travaux	Visitée	Justification
	Amphithéâtre	**OUI**	
	WC	**OUI**	
Extérieur	Futur parking	**OUI**	

Programme de repérage : Liste des composants de construction et parties de composants de construction à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage est établi sur la base du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre, en prenant notamment en considération les données de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
2 - Parois verticales extérieures et Façades			
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	M	
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure	P	
3 - Parois verticales intérieures			
Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Enduits de ragréage, débullage, lissage	M	
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	P	
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Plots de colle fixant les cloisons au mur	M	
	Bandes calicot	M	
4 - Plafonds et faux plafonds			
Plafonds	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
Faux plafonds	Panneaux et plaques	P	
5 - Planchers et planchers techniques			
Revêtements de sols	Sous-couches (carton, feutre, …) des revêtements souples	M	
	Colles bitumineuses	M	
	Colles non bitumineuses	M	
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)	P	
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	M	

6. RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :
Absence de rapports antérieurs ou non communiqués

7. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE BATI

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux.

Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

8. PRECONISATIONS

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

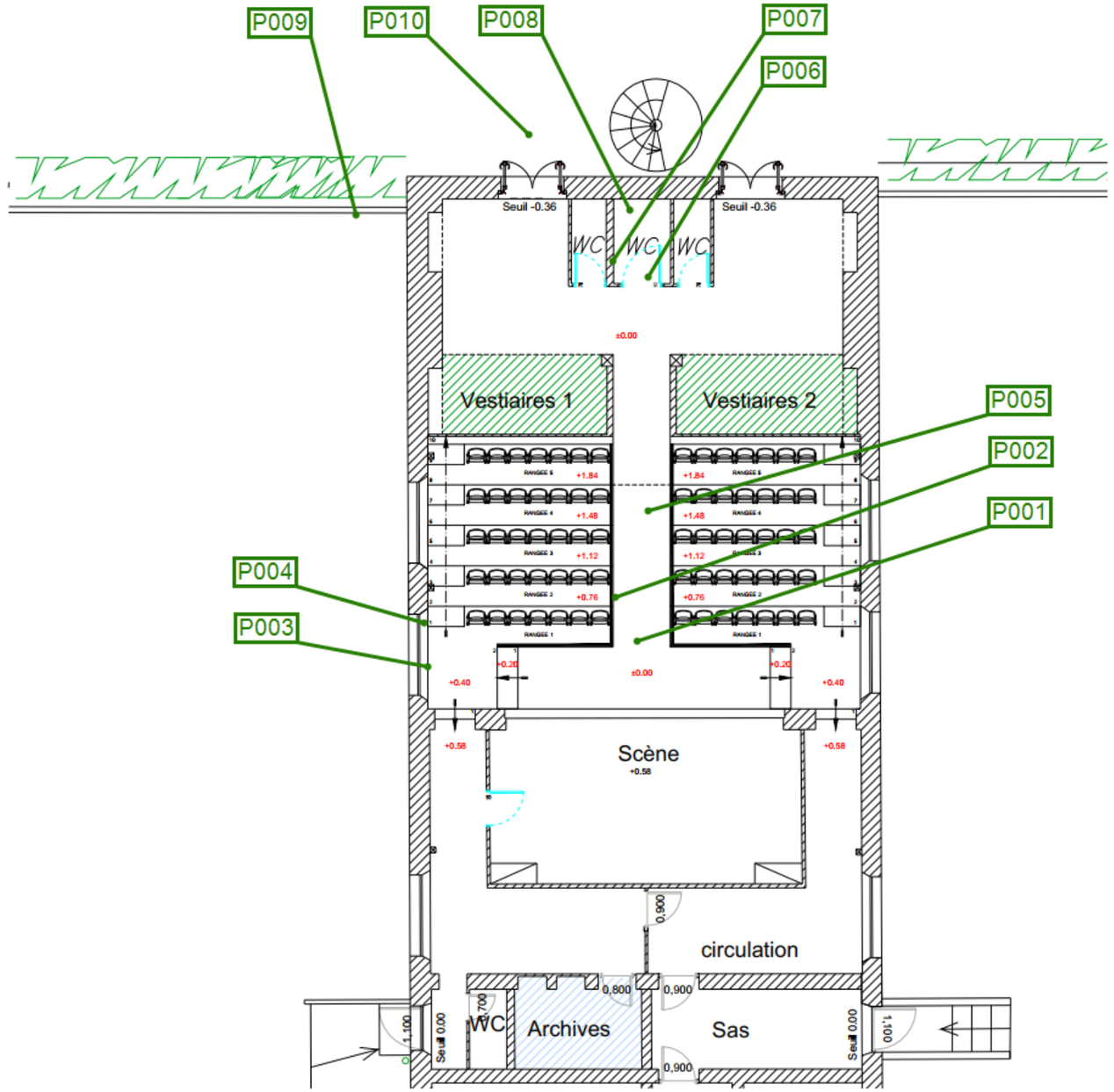
Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

ANNEXE CROQUIS

Planche de repérage

Client :	EPSM DE LA SOMME	Titre :	Croquis N°1
N° rapport :	T260191391	Lieu d'intervention :	670 ROUTE DE PARIS SITE PHILIPPE PINEL 80480 DURY
N° planche :	1/1 Version : 0		
Type :	Planche de repérage usuel en plan		
Date :	20/05/2026	Bâtiment :	Amphithéâtre
Intervenant :	DRON Sebastien	Etage :	RDC
Origine du plan :	Fourni par le client	Commentaire :	



ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Poteau		
Emplacement		
		
Nom du client	**Numéro de dossier**	**Partie d'ouvrage**
EPSM DE LA SOMME	T260191391	WC
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal		DRON Sebastien
Localisation		
Poteau - Murs		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

ELEMENT : Poteau		
Emplacement		
		
Nom du client	**Numéro de dossier**	**Partie d'ouvrage**
EPSM DE LA SOMME	T260191391	WC
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal		DRON Sebastien
Localisation		
Poteau - Murs		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

ELEMENT : Poteau

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
EPSM DE LA SOMME	T260191391	WC
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Métal		DRON Sebastien

Localisation

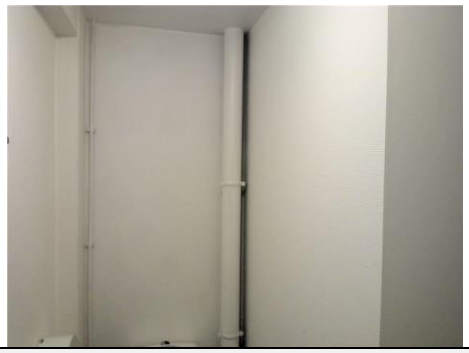
Poteau - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

ELEMENT : Conduit de fluide

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
EPSM DE LA SOMME	T260191391	WC
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
PVC		DRON Sebastien

Localisation

Conduit de fluide - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

ELEMENT : Plancher

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
EPSM DE LA SOMME	T260191391	WC
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Colle linoléum ragreage		DRON Sebastien

Localisation

Plancher - Sol

Résultat amiante

Absence d'amiante

PRELEVEMENT : P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
EPSM DE LA SOMME	T260191391	Amphithéâtre
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Colle linoléum ragreage	06/05/2026	DRON Sebastien

Localisation

Plancher - Sol

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Colle linoléum ragreage

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau souple de type revêtement de sol (gris)	
001-COUCHE	Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur (gris)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
EPSM DE LA SOMME	T260191391	Amphithéâtre
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Plâtre	06/05/2026	DRON Sebastien

Localisation

Cloisons - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Plâtre

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type maillage de fibres et liant (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	
001-COUCHE	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
EPSM DE LA SOMME	T260191391	Amphithéâtre
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Mastic vitrier	06/05/2026	DRON Sebastien

Localisation

Ensemble des fenêtres. - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :

Mastic vitrier



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

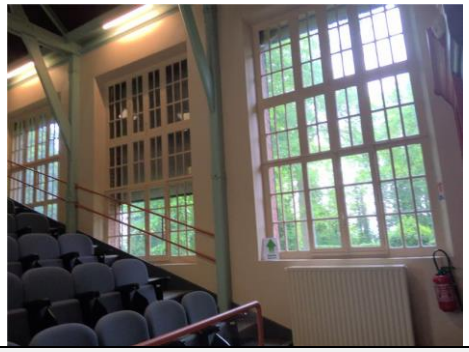
Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau (gris) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P004

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
EPSM DE LA SOMME	T260191391	Amphithéâtre
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Plâtre	06/05/2026	DRON Sebastien

Localisation

Murs - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Plâtre



DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
EPSM DE LA SOMME	T260191391	Amphithéâtre
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Plâtre papier	06/05/2026	DRON Sebastien

Localisation

Plafond - Plafond

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Plâtre papier

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

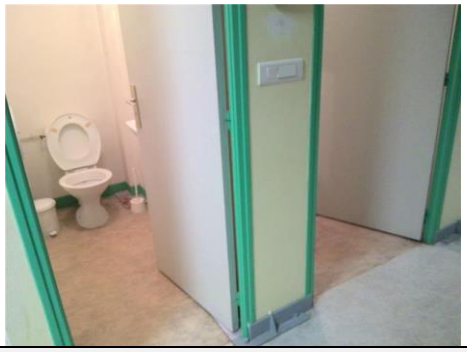
Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (fibreux) (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P006

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
EPSM DE LA SOMME	T260191391	WC
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Colle linoléum ragreage	06/05/2026	DRON Sebastien

Localisation

Plancher - Sol

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Colle linoléum ragreage

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	
001-COUCHE	Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P007

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
EPSM DE LA SOMME	T260191391	WC
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Plâtre	06/05/2026	DRON Sebastien

Localisation

Cloisons - Toutes zones

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Plâtre

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	
001-COUCHE	Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées
001-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P008

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
EPSM DE LA SOMME	T260191391	WC
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Plâtre papier	06/05/2026	DRON Sebastien

Localisation

Plafond - Plafond

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Plâtre papier

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (fibreux) (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P009

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
EPSM DE LA SOMME	T260191391	Extérieur - Futur parking
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Béton	06/05/2026	DRON Sebastien

Localisation

Bordure - Sol

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Béton

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau (bitumineux) (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (marron)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P010

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
EPSM DE LA SOMME	T260191391	Extérieur - Futur parking
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Colle de carrelage	06/05/2026	DRON Sebastien

Localisation

Plancher - Sol

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Colle de carrelage

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
J01-COUCHE	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
J01-COUCHE	AR-26-HB-037503-01	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES

PV_00720260501826500

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTI
Monsieur Sebastien DRON
Rue de la Croix de Pierre
80080 AMIENS

Notre référence : AR-26-HB-037503-01

Numéro de dossier : 26N021264
Référence de dossier :
C26137734 A - 670 ROUTE DE PARIS SITE PHILIPPE PINEL 80480 DURY - EPSM DE LA SOMME

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 26N021264-001 - Référence *P001-Amphithéâtre - Sol - Plancher - Colle linoléum ragreage*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N021264-002 - Référence *P002-Amphithéâtre - Murs - Cloisons - Plâtre*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N021264-003 - Référence *P003-Amphithéâtre - Murs - Ensemble des fenêtres. - Mastic vitrier*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N021264-004 - Référence *P004-Amphithéâtre - Murs - Murs - Plâtre*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N021264-005 - Référence *P005-Amphithéâtre - Plafond - Plafond - Plâtre papier*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N021264-006 - Référence *P006-WC - Sol - Plancher - Colle linoléum ragreage*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N021264-007 - Référence *P007-WC - Toutes zones - Cloisons - Plâtre*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles
F-62110 Henin-Beaumont
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

- N° 26N021264-008 - Référence *P008-WC - Plafond - Plafond - Plâtre papier*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N021264-009 - Référence *P009-Extérieur - Futur parking - Sol - Bordure - Béton*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 26N021264-010 - Référence *P010-Extérieur - Futur parking - Sol - Plancher - Colle de carrelage*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles
F-62110 Henin-Beaumont
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

eurofins
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA
AB 1609

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT NORD SAS
Réception résultat
EUROFINS ABN
557 chemin de Noyelles
Parc du Pommier
62110 HENIN BEAUMONT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-031981-01 — Date d'émission de rapport : 19/05/2026 0:30 — Page1/5
Référence laboratoire N° : 26RI032197 — Référence de suivi du dossier N° : 26N021264
Reçu au laboratoire le : 13/05/2026 — Date de réception :12/05/2026
Date d'analyse : 18/05/2026
Référence dossier Client:26N021264 - C26137734 A - 670 ROUTE DE PARIS SITE PHILIPPE PINEL 80480 DURY - EPSM DE LA SOMME
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	26N021264-001 - P001-Amphithéâtre - Sol - Plancher - Colle linoléum ragreage	Matériau souple de type revêtement de sol (gris)	**MET** / NN4R	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur (gris)	**MET** / NN4R	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	26N021264-002 - P002-Amphithéâtre - Murs - Cloisons - Plâtre	Matériau de type maillage de fibres et liant (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / NN4R	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA
AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-031981-01 — Date d'émission de rapport : 19/05/2026 0:30 — Page2/5
Référence laboratoire N° : 26RI032197 — Référence de suivi du dossier N° : 26N021264
Reçu au laboratoire le : 13/05/2026 — Date de réception :12/05/2026
Date d'analyse : 18/05/2026
Référence dossier Client:26N021264 - C26137734 A - 670 ROUTE DE PARIS SITE PHILIPPE PINEL 80480 DURY - EPSM DE LA SOMME
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / NN4R	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	26N021264-003 - P003-Amphithéâtre - Murs - Ensemble des fenêtres. - Mastic vitrie	Matériau (gris) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	**MET** / NN4R	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004 (1)	26N021264-004 - P004-Amphithéâtre - Murs - Murs - Plâtre	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / X8VP	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	26N021264-005 - P005-Amphithéâtre - Plafond - Plafond - Plâtre papier	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (fibreux) (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	**MET** / NN4R	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	26N021264-006 - P006-WC - Sol - Plancher - Colle linoléum ragreage					

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA
AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-031981-01 — Date d'émission de rapport : 19/05/2026 0:30 — Page3/5
Référence laboratoire N° : 26RI032197 — Référence de suivi du dossier N° : 26N021264
Reçu au laboratoire le : 13/05/2026 — Date de réception :12/05/2026
Date d'analyse : 18/05/2026
Référence dossier Client:26N021264 - C26137734 A - 670 ROUTE DE PARIS SITE PHILIPPE PINEL 80480 DURY - EPSM DE LA SOMME
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	**MET** / NN4R	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	**MET** / NN4R	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	26N021264-007 - P007-WC - Toutes zones - Cloisons - Plâtre	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	**MET** / NN4R	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	**MET** / NN4R	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	26N021264-008 - P008-WC - Plafond - Plafond - Plâtre papier					

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA
AB 1609

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-031981-01 — Date d'émission de rapport : 19/05/2026 0:30 — Page4/5
Référence laboratoire N° : 26RI032197 — Référence de suivi du dossier N° : 26N021264
Reçu au laboratoire le : 13/05/2026 — Date de réception :12/05/2026
Date d'analyse : 18/05/2026
Référence dossier Client:26N021264 - C26137734 A - 670 ROUTE DE PARIS SITE PHILIPPE PINEL 80480 DURY - EPSM DE LA SOMME
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (fibreux) (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	**MET** / NN4R	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	26N021264-009 - P009-Extérieur - Futur parking - Sol - Bordure - Béton	Matériau (bitumineux) (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (marron)	**MET** / NN4R	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	26N021264-010 - P010-Extérieur - Futur parking - Sol - Plancher - Colle de carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** / NN4R	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Observation(s) échantillon(s)
(1) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET: Détermination des Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

eurofins
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

PCA Polskie Centrum Akredytacji BADANIA
AB 1609

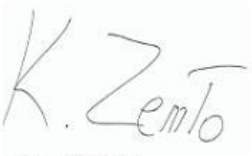
RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-RI-031981-01 — Date d'émission de rapport : 19/05/2026 0:30 — Page5/5
Référence laboratoire N° : 26RI032197 — Référence de suivi du dossier N° : 26N021264
Reçu au laboratoire le : 13/05/2026 — Date de réception :12/05/2026
Date d'analyse : 18/05/2026
Référence dossier Client:26N021264 - C26137734 A - 670 ROUTE DE PARIS SITE PHILIPPE PINEL 80480 DURY - EPSM DE LA SOMME

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS.

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur https://pca.gov.pl/.
NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.
NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Validé et approuvé par :



Krzysztof Zemlo
Chef d'équipe

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES

SANS OBJET

ANNEXE ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE

Z001 - Plancher Colle linoléum ragreage						Continue : NON
Local / partie d'immeuble	**Elément**	**Témoin**	**Matériau / Produit**	**Réf. sondage**	**Réf. prélèvt**	**Présence d'amiante (oui/non)**
Amphithéâtre	Plancher	X	**Colle linoléum ragreage**		**P001**	**Non**
WC	Plancher		**Colle linoléum ragreage**		**P001 - idem**	**Non**

Z002 - Cloisons Plâtre						Continue : NON
Local / partie d'immeuble	**Elément**	**Témoin**	**Matériau / Produit**	**Réf. sondage**	**Réf. prélèvt**	**Présence d'amiante (oui/non)**
Amphithéâtre	Cloisons	X	**Plâtre**		**P002**	**Non**

Z003 - Ensemble des fenêtres. Mastic vitrier						Continue : NON
Local / partie d'immeuble	**Elément**	**Témoin**	**Matériau / Produit**	**Réf. sondage**	**Réf. prélèvt**	**Présence d'amiante (oui/non)**
Amphithéâtre	Ensemble des fenêtres.	X	**Mastic vitrier**		**P003**	**Non**

Z004 - Murs Plâtre						Continue : NON
Local / partie d'immeuble	**Elément**	**Témoin**	**Matériau / Produit**	**Réf. sondage**	**Réf. prélèvt**	**Présence d'amiante (oui/non)**
Amphithéâtre	Murs	X	**Plâtre**		**P004**	**Non**

Z005 - Plafond Plâtre papier						Continue : NON
Local / partie d'immeuble	**Elément**	**Témoin**	**Matériau / Produit**	**Réf. sondage**	**Réf. prélèvt**	**Présence d'amiante (oui/non)**
Amphithéâtre	Plafond	X	**Plâtre papier**		**P005**	**Non**

Z006 - Plancher Colle linoléum ragreage						Continue : NON
Local / partie d'immeuble	**Elément**	**Témoin**	**Matériau / Produit**	**Réf. sondage**	**Réf. prélèvt**	**Présence d'amiante (oui/non)**
WC	Plancher	X	**Colle linoléum ragreage**		**P006**	**Non**

Z007 - Cloisons Plâtre						Continue : NON
Local / partie d'immeuble	**Elément**	**Témoin**	**Matériau / Produit**	**Réf. sondage**	**Réf. prélèvt**	**Présence d'amiante (oui/non)**
WC	Cloisons	X	**Plâtre**		**P007**	**Non**
	Poteau poutre		**Plâtre**		**P007 - idem**	**Non**

Z008 - Plafond Plâtre papier						Continue : NON
Local / partie d'immeuble	**Elément**	**Témoin**	**Matériau / Produit**	**Réf. sondage**	**Réf. prélèvt**	**Présence d'amiante (oui/non)**
WC	Plafond	X	**Plâtre papier**		**P008**	**Non**

Z009 - Bordure Béton							Continue : NON
Etage	**Local / partie d'immeuble**	**Elément**	**Témoin**	**Matériau / Produit**	**Réf. sondage**	**Réf. prélèvt**	**Présence d'amiante (oui/non)**
Extérieur	**Futur parking**	Bordure	X	**Béton**		**P009**	**Non**

Z010 - Plancher Colle de carrelage							Continue : NON
Etage	**Local / partie d'immeuble**	**Elément**	**Témoin**	**Matériau / Produit**	**Réf. sondage**	**Réf. prélèvt**	**Présence d'amiante (oui/non)**
Extérieur	**Futur parking**	Plancher	X	**Colle de carrelage**		**P010**	**Non**

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE



Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI6050 Version 005

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DRON Sébastien

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 17/12/2024 - Date d'expiration : 16/12/2031
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 17/12/2024 - Date d'expiration : 16/12/2031

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée en scannant le QR code ou à l'adresse suivante : https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/
Valide à partir du 31/03/2026.

Pierre-François TRILLAT
Responsable activités certifications d'I.Cert

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

I.Cert Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert – Immeuble Pentagone 2 – 6 rue d'Ouessant
35760 Saint-Grégoire

cofrac ACCREDITATION N° 4-0522 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR
CERTIFICATION DE PERSONNES

CPE DI FR 11 rev23

ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAS APAVE
Immeuble CANOPY 6 rue du général Audran
92400 COURBEVOIE
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

APAVE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION France
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL003861** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle			
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Dont :			
Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Dont :			
Dommages immatériels non consécutifs sur base « Loss of use »	2 500 000	EUR	Par année d'assurance
Tous dommages causés par l'amiante et le plomb (hors Faute Inexcusable)	5 000 000	EUR	Par année d'assurance

Il est précisé que le souscripteur est à jour du paiement de ses primes / ne fait pas l'objet d'une procédure de mise à demeure pour non - paiement de prime / ne fait l'objet d'aucune suspension de garantie, ni d'aucune procédure de mise en demeure pour non-paiement de prime au titre de ce contrat.Les activités assurées sont décrites dans l'Annexe suivante.
Période d'assurance du 01/01/2026 au 31/12/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 17/11/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :

S. PERREAU Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social:
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les responsabilités du producteur de déchets

Le Code de l'Environnement dispose dans son article L. 541-2 : *« Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge. »*

A ce titre, pour des travaux de désamiantage, le maître d'ouvrage (en général le propriétaire) est responsable de la bonne élimination des déchets issus du chantier. Les déchets de chantier tels que les équipements de protection des intervenants sont de la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux.

Les familles de déchets

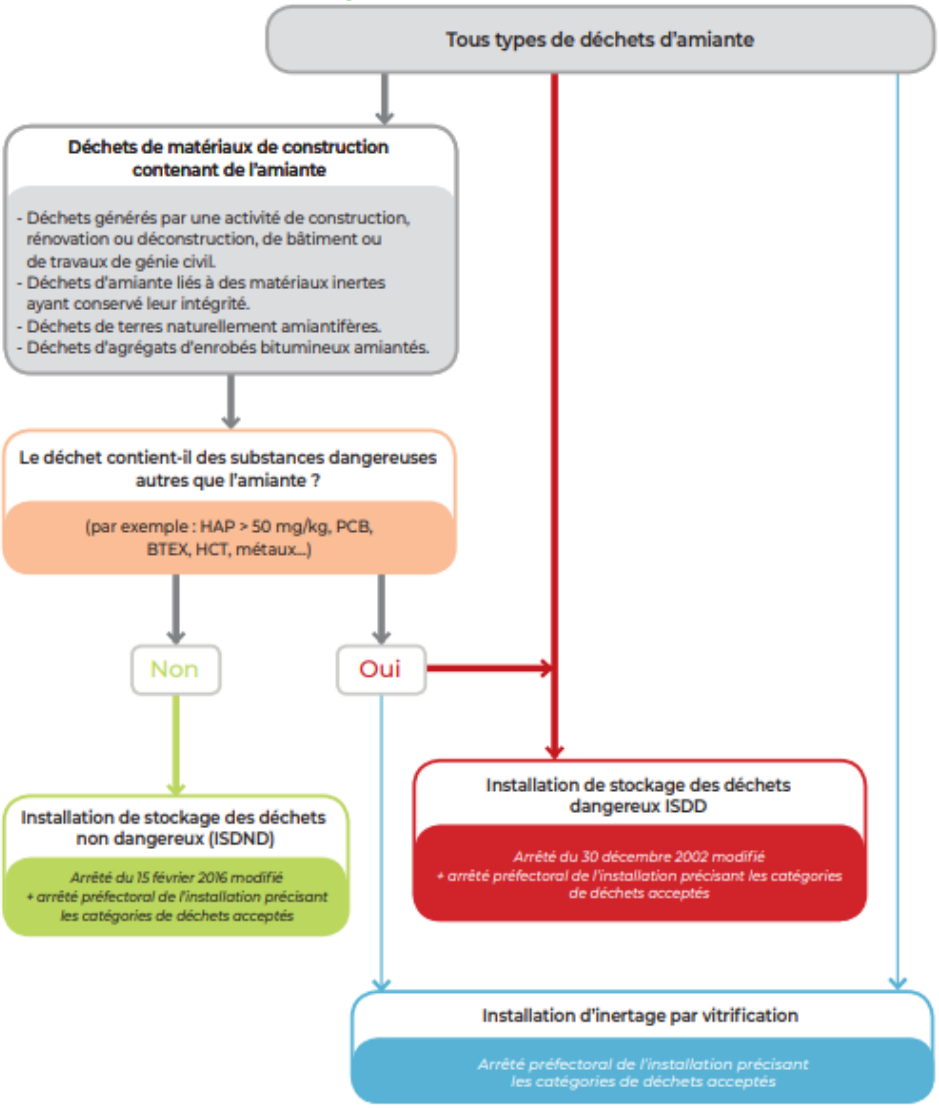


Les différentes sortes de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination. **Le traitement va dépendre de la nature des déchets amiantés.** :

Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou installation d'inertage par vitrification	**Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)**
Tous types de déchets amiantés, y compris les déchets connexes de chantiers contaminés (EPI, films de protection)	Déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, y compris les terres naturellement amiantifères et les agrégats d'enrobés bitumineux amiantés

A CHAQUE DECHET SA FILIERE



Document INRS

Organisation à prévoir pour la gestion de ces déchets

L'entreprise doit appliquer les dispositions réglementaires existantes concernant les déchets qu'elle produit ou détient, car elle en est responsable. Elle doit impérativement disposer, avant même le démarrage des travaux, d'un **certificat d'acceptation préalable (CAP)** de l'installation de stockage des déchets ou de traitement par vitrification pour chaque catégorie de déchet amianté que son activité va produire. Un **bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante (BSDA)** accompagne chaque lot depuis son lieu de production jusqu'à son élimination finale.

À toutes les étapes de la gestion de ces déchets, la manutention des déchets doit être organisée de façon à éviter la libération de fibres. L'utilisation de moyens adaptés d'aide à la manutention ou au levage est à rechercher. Le nettoyage des surfaces, outils, engins, véhicules sera effectué par humidification et aspiration avec du matériel adapté (soufflettes à proscrire). Les salariés doivent être informés des risques qu'ils encourent et formés aux moyens de prévention (modes opératoires, EPI, règles d'hygiène).

Élimination des déchets

Les déchets doivent être confiés à des centres de traitement autorisés, après demande d'un certificat d'acceptation préalable.

Les adresses des installations de stockage des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès des préfectures, des Conseils généraux, des mairies, des DREAL et de l'ADEME ainsi qu'en consultant les sites suivants :

https://www.sinoe.org/

http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/